

*4ème chambre***Rôle de la séance publique du 18/11/2025 à 14h00****Président** : Monsieur NIZET**Greffière** : Madame BASSO

01) N° 2502523**RAPPORTEUR : M. NIZET**

Demandeur	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE MOLSHEIM-MUTZIG	SELARL SOLER-COUTEAUX ET ASSOCIES BURKATZKI - BIZZARRI
Défendeur	M. X	

La communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig demande à la cour de prononcer le sursis à exécution du jugement n° 2303167 du 4 juillet 2025 par lequel le tribunal administratif de Strasbourg a fait droit à la demande de M. X en annulant la décision de son président du 10 mars 2023 et lui a enjoint d'autoriser M. X à se raccorder au réseau d'eau brute situé dans l'accotement de la rue du Nideck, dans un délai de trois mois à compter de la notification du jugement.